
Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 23 juin 2026

Dispositif spécial prévu cet été sur plusieurs lignes de tram du réseau des Transports publics genevois

Les Transports publics genevois (tpg) s'apprêtent à réaliser des travaux liés au renouvellement de leurs infrastructures de voie pour garantir la sécurité de leur réseau. Ces interventions auront des implications importantes sur le fonctionnement des lignes de tram 12, 14, 17 et 18. Des solutions de substitution sont prévues.

Du samedi 27 juin au dimanche 16 août 2026 (rue de Carouge – Vieux-Carouge)

Dans le cadre de la continuité du chantier de la rue de Carouge, la Ville de Genève, les tpg et SIG réaliseront des travaux qui nécessitent d'interrompre la circulation des trams. Profitant de cette interruption, les tpg interviendront dans le Vieux-Carouge pour renouveler près de 350 mètres de voies arrivés en fin de vie.

- Durant cette période, les trams des lignes 12 et 18 seront partiellement interrompus.
- La ligne 12 circulera uniquement entre les arrêts « Genève, Plainpalais » et « Thônex, Moillesulaz ». Un service de navettes-bus 12 prendra le relais des trams entre les arrêts « Genève, Plainpalais » et « Lancy-Bachet, gare ».
- La ligne 18 effectuera son terminus à l'arrêt « Genève, Bel-Air » en venant de Cornavin et Coutance puis repartira directement en direction de « Meyrin, CERN » via l'arrêt « Genève, Stand », le pont de la Coulouvrenière et desservira l'arrêt « Genève, Goulart » avant de reprendre son parcours normal depuis l'arrêt « Genève, Cornavin, gare ».
- La ligne 17 verra son parcours prolongé depuis « Lancy, Pont-Rouge, gare/Etoile » jusqu'à un terminus provisoire à « Carouge, Rondeau » via « Grand-Lancy, Palettes » pour assurer les arrêts habituellement desservis par la ligne 18.

Du jeudi 25 juin au dimanche 19 juillet 2026 (Corraterie – rue d'Italie – Rues-Basses)

Dans le même temps, des travaux liés au remplacement d'appareils de voie et de courbes arrivés en fin de vie sont prévus dans le secteur de la rue de la Corraterie et sur le tronçon rue d'Italie – Rues-Basses.

- Durant la première phase de ces travaux, du 25 juin au 3 juillet, les lignes de tram 12 et 17 en direction de Bel-Air seront déviées via les arrêts « Genève, Cirque » et « Genève, Stand ».
- Du 4 juillet au 19 juillet inclus, une coupure est planifiée entre Plainpalais et Rive : un service de navettes-bus 12 prendra le relais (prolongement des navettes-bus 12 Lancy, Bachet-gare – Plainpalais jusqu'à Rive), les trams circulant uniquement entre les arrêts « Genève, Rive » et « Thônex, Moillesulaz ». Des navettes-bus seront aussi prévues entre « Thônex, Moillesulaz » et « Annemasse, Parc Montessuit », compte tenu de travaux liés au prolongement de la ligne 17 réalisés en coordination avec le Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF) entre « Annemasse, Parc-Montesuit » et « Annemasse, Perrier-Aubrac ».

Pour limiter les transbordements à Rive et à Plainpalais, les alternatives suivantes sont possibles :

- Déplacement entre la gare de Cornavin et Carouge : en remplacement de la ligne 18, prendre le Léman Express jusqu'à « Lancy, Bachet, gare » puis utiliser les lignes 12 (navettes-bus) ou 17 (tram) en direction de Carouge.
- Déplacement entre Carouge et Rive : la ligne 7 permet une desserte directe et sans transbordement entre le quartier de la Fontenette à proximité du Vieux-Carouge et Rive via Genève, Hôpital. La ligne 7 offre également une connexion avec le Léman Express à l'arrêt « Genève-Champel, gare/Hôpital ».

- Déplacement entre la gare des Eaux-Vives et Carouge : utiliser le Léman Express jusqu'à « Lancy-Bachet, gare » puis les lignes 12 (navettes-bus) ou 17 (tram) en direction de Carouge ou prendre le bus 11 à la gare des Eaux-Vives direction Jardin Botanique jusqu'à Carouge.

Du lundi 20 juillet au dimanche 16 août 2026 (Genève, Petit-Lancy, Onex, Confignon, Bernex)

La création d'une nouvelle diagonale de rebroussement est prévue à l'arrêt « Petit-Lancy, Place », ainsi que des travaux préparatoires liés à la modification d'une voie de rebroussement à l'arrêt « Onex, Bandol » qui nécessiteront d'interrompre partiellement la ligne 14. Ces travaux garantiront une exploitation plus fiable et plus régulière du réseau à terme. Durant cette période, la ligne de tram 14 sera interrompue entre l'arrêt « Petit-Lancy, Quidort » et le terminus de « Bernex, Vailly ». Un service de navettes-bus sera mis en place entre ces deux arrêts. Le transbordement tram/bus est conseillé à l'arrêt « Petit-Lancy, Quidort ». Pour les voyageurs et les voyageuses qui se rendent à la Jonction, les navette-bus 14 circuleront toutefois jusqu'à l'arrêt « Genève, Jonction », permettant d'éviter un transbordement.

Les adaptations annoncées du réseau tpg visent à limiter au maximum les désagréments et à garantir des alternatives efficaces. Un plan qui schématise les mesures prévues est disponible ci-après. La ligne de tram 15 ne subira pas de modification de parcours.

Détournement de la ligne 11

Compte tenu des travaux prévus par la Ville de Carouge et SIG à l'avenue Cardinal-Mermillod, la ligne de bus 11 sera détournée en direction de « Genève, Jardin Botanique » entre les arrêts « Carouge, Val-d'Arve » et « Carouge, Tours » par la rue de la Fontenette (arrêt « Carouge, Fontenette » déplacé), la rue Joseph-Girard (création d'un arrêt « Carouge, Ancienne » à l'arrière du théâtre de Carouge) et le boulevard des Promenades (arrêt « Carouge, Rondeau » en commun avec les navettes-bus 12 pour Plainpalais). La ligne 11 ne desservira pas l'arrêt « Carouge, Armes ».

Pour toute question pour les médias uniquement :

François Mutter, porte-parole des Transports publics genevois (tpg)
+41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - mutter.francois@tpg.ch

Les Transports publics genevois tpg sont l'opérateur de transport public de référence de la région genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les cinq ans avec l'État de Genève.

